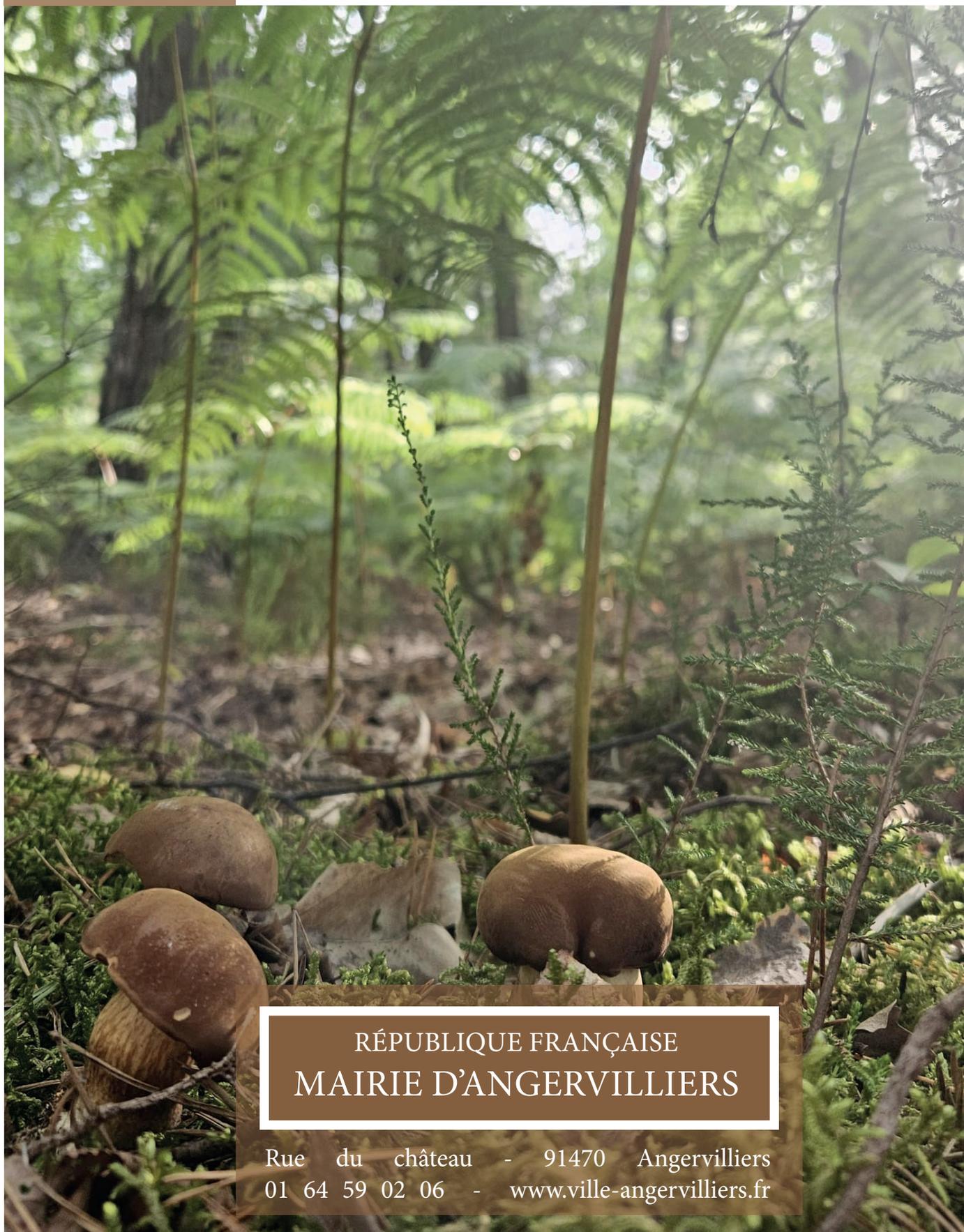


Les actu's d'Angervilliers



Automne 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE D'ANGERVILLIERS

Rue du château - 91470 Angervilliers
01 64 59 02 06 - www.ville-angervilliers.fr

Les évènements à venir	
Dimanche 21 septembre	5
Samedi 11 octobre	6
Dimanche 12 octobre	7
Installation d'une borne médicale	8
Recensement citoyen	9
Participation communale aux frais de transports	9
Rappel des règles de bien vivre	10
Les tarifs périscolaires	12
La garderie maternelle	13
Une élève de l'École des Châtaigniers aux 24 Heures du Mans !	13
Circulation poids lourds	14
Sécurisation voirie	15
Collecte de végétaux	16
Collecte des ordures et emballages	16
Collecte des encombrants	17
Protéger la nature, c'est respecter les règles de la chasse	17
À la rencontre de notre podologue	18
Espaces sans tabac	19
À la rencontre de Céline	20
Devenir représentant des usagers en santé	21
Lire et faire lire	22
Analyse des besoins sociaux	23
Suppression d'une ligne de transports	24
Retour en images	
Agenda	

Madame, Monsieur, chère Angervilléroise, cher Angervillérois,

La période de l'été est toujours l'occasion de réaliser les travaux dans nos bâtiments communaux, en particulier dans nos écoles et services périscolaires.

Selon les besoins, ces interventions sont effectuées par des entreprises ou par notre service technique, avec l'appui de nos employés saisonniers.

C'est toujours avec plaisir que nous avons accueillis ces jeunes, pour qui il s'agit souvent de leur première expérience professionnelle. C'est également un moment privilégié pour échanger avec eux sur leurs études et projets divers.



Félicitations à Bertille, Alexandre, Elias, Adrien, Loïc et Alex, pour leur efficacité et professionnalisme.

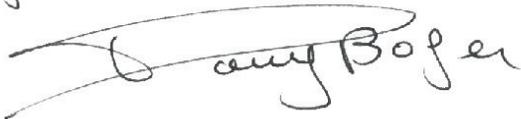
Je remercie particulièrement nos agents administratifs et techniques qui les encadrent sur ces périodes.

Mes sincères félicitations à tous nos Angervillérois qui ont obtenus leurs brevet et baccalauréat; je leur souhaite le meilleur pour la suite de leurs études.

Dans ces actu's de rentrée, vous découvrirez non seulement quelques rappels de civisme pour favoriser le bien vivre ensemble, mais aussi des informations pratiques : sécurisation de certains axes où la vitesse restait excessive, actualités concernant la circulation des poids lourds... Nous vous invitons également à noter plusieurs rendez-vous incontournables : la journée du patrimoine, la journée éco-citoyenne, Octobre rose, ou encore la porte ouverte de la maison médicale.

Alors bonne lecture et très belle rentrée à tous.

Bien fidèlement,

J. de l'émant


Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h00 - 18h00
 Mercredi : 9h00 - 12h00
 Vendredi : 14h00 - 16h00
 Samedi : 9h00 - 12h00



Directrice de la Publication : Dany BOYER
 Comité de Rédaction : Dany BOYER - Elody POUCHET
 Création et réalisation : Service communication
 Éditeur : Mairie d'Angervilliers
 Crédits photos : Mairie, Associations
 Impression : Imprimé à la CCPL
 N° ISSN : 2491-0708

N° élu d'astreinte : 06.45.79.24.35

À ne composer qu'en cas d'urgence tous les jours en dehors des heures d'ouverture téléphonique de la mairie.

Les évènements de votre commune

SEPTEMBRE

Dimanche 21 de 14h à 18h30

Journée du patrimoine
Cour du Colombier

Dimanche 21 à partir de 10h

Tournoi de pétanque
Stade municipal



OCTOBRE

Samedi 11 dès 10h

Journée éco-citoyenne
Extension école élémentaire

Dimanche 12 dès 10h

Octobre Rose
Square des Lavandières

Vendredi 31

Halloween
Salle polyvalente

NOVEMBRE

Samedi 8

Loto du club de pétanque
Salle des Associations

Mardi 11 à 15h

Commémoration
Cimetière

Samedi 22

Repas tombola par le club
sportif d'Angervilliers
Salle polyvalente



Dimanche 21 septembre

Un après-midi musical et historique à ne pas manquer !

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, venez vivre un véritable voyage à travers les siècles.

14h puis 15h : Visite guidée de l'église

Plongez dans l'histoire de ce lieu emblématique du village grâce à une **visite guidée** (30 min) qui vous dévoilera les secrets de son architecture, son évolution au fil des siècles et les trésors qu'elle abrite. Une belle opportunité de (re)découvrir ce patrimoine sous un nouveau regard.



14h30 – 16h : Atelier autour de la musique ancienne, à la salle polyvalente

Curieux ou passionnés, petits ou grands, ne manquez pas cet **atelier original** consacré à la musique ancienne et aux instruments d'époque. Laissez-vous surprendre par les sonorités oubliées, apprenez à reconnaître ces instruments méconnus.



Et pour rendre l'expérience encore plus immersive et amusante : **venez déguisés en costumes d'époque !** Robes à corsage, capes ou chapeaux : tout est permis pour recréer l'ambiance des temps anciens.

Des accessoires seront également mis à disposition pour ceux qui souhaitent participer sur place.

17h – 18h : Concert – "Airs et chants de la Renaissance à nos jours", à l'église

Pour clôturer cette journée en beauté, le groupe Espèr Del Cor vous proposera un **véritable voyage musical** à travers les époques, les langues et les cultures.

Leur répertoire riche et sensible s'étend de la Renaissance au Baroque, en passant par des œuvres du XVIIIe siècle, jusqu'à des créations contemporaines, classiques ou traditionnelles.

Un moment suspendu, entre émotion et découverte, où la musique transcende le temps. Entrée libre, participation au chapeau.



Journée du Patrimoine
Dimanche 21 septembre

Venez découvrir des chants et danses à travers le temps

14h et 15h
Visite commentée : découverte de l'Eglise St Etienne

14h30 - 16h
Atelier "Danses et musiques d'hier" (sur inscription)

17h
Concert à l'Eglise "Airs et chants de la Renaissance à nos jours"

Nombre de places limité
GRATUIT
contact@ville-angervilliers.fr
01.64.59.02.06



Venez nombreux célébrer le patrimoine dans toutes ses dimensions architecturale, historique, musicale et même costumée et laissez-vous porter par la magie des sons, des pierres... et du temps !

Samedi 11 octobre

Venez nombreux participer à la **journée écocitoyenne** placée sous le signe du partage, de la nature et du respect de notre cadre de vie. **Petits et grands, venez vous engager pour la planète dans une ambiance conviviale et accessible à tous !**

Au programme de cette journée engagée et ludique :

10h – 12h30 : Atelier de sensibilisation au compostage

Cette initiation proposée par la CCPL et animée par un agent du SIREDOM vous permettra de comprendre comment réduire nos déchets organiques et les transformer en ressource.

Venez découvrir les **bons gestes et les astuces** pour réussir son compost chez soi, que vous viviez en maison ou en appartement.

Inscription obligatoire à l'adresse :

environnement@cc-paysdelimours.fr



10h – 12h : Atelier créatif – Coloriage de marque-pages avec des fleurs

Pendant que les adultes se forment au compostage, les enfants (et les plus créatifs !) pourront participer à un **atelier artistique et poétique** : la création de marque-pages colorés en utilisant les fleurs. Une manière douce d'aborder l'écologie tout en stimulant la créativité.

JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE
SAMEDI 11 OCTOBRE

Extension de l'école élémentaire
 10h à 12h30
Atelier compostage
 sur inscription
environnement@ccpaysdelimours.fr

10h -12h
Atelier Petites Fleurs et Grandes Lectures

14h à 16h
Ramassage déchets
 Goûter offert
RDV à l'école élémentaire

14h – 16h : Marche écocitoyenne – Ramassage de déchets

L'après-midi, partons ensemble pour une **balade utile et solidaire** dans la commune. Gants, sacs et pinces en main, nous arpenterons les rues, chemins et espaces verts pour collecter les déchets et rendre notre environnement plus propre. Un beau geste collectif, pour une nature préservée !

L'action de nettoyage sera enrichie par l'intervention d'un conteur qui sensibilisera aux enjeux des déchets et du recyclage.

Pour illustrer concrètement la réutilisation des déchets, les participants auront l'opportunité de **créer des instruments de musique à partir de matériaux récupérés**.

Parce qu'après l'effort vient le réconfort, la journée se terminera par un **goûter convivial**, offert à tous les participants.

Ensemble, faisons un petit geste pour un grand impact ! Chaque pas compte pour l'environnement.

(Pour toutes les animations rendez-vous à l'extension de l'école élémentaire).

Dimanche 12 octobre

Dans la continuité de l'aménagement du Square des Lavandières, de nouveaux équipements ont récemment vu le jour afin de transformer ce lieu en un véritable **espace de rencontre intergénérationnel**.

Que vous soyez sportif aguerri, amateur ou simplement curieux, ce square a été pensé pour accueillir tous les publics, à tout âge.

À l'occasion d'**Octobre Rose**, nous vous invitons à venir (re)découvrir ces installations à travers des activités sportives conviviales et accessibles à tous.

C'est une belle opportunité pour partager un moment ensemble, favoriser le bien-être, mais aussi sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein.






Angervilliers Rose

**DIMANCHE
12 OCTOBRE**

à partir de 10h00
Square des Lavandières

**Venez en famille, amis,
collègues, voisins ! Vêtu(e)s
de rose !!**

**Mobilisez-vous pour la
prévention du cancer du sein.**

Tous en rose pour Octobre rose.

Installation d'une borne médicale

Comme de nombreuses communes, la nôtre fait face à un véritable désert médical : il devient de plus en plus difficile d'obtenir un rendez-vous rapidement avec un médecin. Malgré les démarches entreprises auprès de praticiens, aucune installation n'a, pour l'instant, pu aboutir.

Dans le cadre de la modernisation de la pharmacie communale, une borne de téléconsultation médicale est installée et mise à la disposition de l'ensemble des habitants.

Depuis peu, cette borne permet de consulter un médecin à distance, en visioconférence, avec l'appui d'appareils médicaux connectés (tensiomètre, thermomètre, oxymètre, stéthoscope, etc.). Les données sont transmises en temps réel au médecin, qui peut ainsi établir son diagnostic comme lors d'une consultation classique. Votre ordonnance en main, vous pouvez la présenter, si vous le souhaitez, à votre pharmacien, afin de récupérer vos médicaments.



Dès à présent, vous pouvez prendre rendez vous sur Doctolib en tapant « médecin généraliste à Angervilliers ».

Les téléconsultations sont confidentielles, sécurisées et prises en charge par l'Assurance Maladie.

Pour les personnes peu à l'aise avec le numérique, un accompagnement peut être proposé pour faciliter l'utilisation de l'appareil.

Avec cette initiative, la commune souhaite :

- réduire les délais d'accès aux soins,
- renforcer l'offre de santé de proximité,
- apporter une réponse concrète et moderne aux besoins de la population.

La municipalité reste pleinement mobilisée pour obtenir, à terme, l'installation de médecins sur notre territoire. En attendant, cette borne constitue une avancée immédiate, utile et accessible à tous.



Le samedi 11 octobre à partir de 10h, vous êtes invités à un moment de rencontre et de découverte au sein de la maison médicale. Vous pourrez y rencontrer nos professionnels de santé et échanger avec eux autour de leurs pratiques.

Le pharmacien profitera de cette porte ouverte pour vous présenter le fonctionnement de son réaménagement ainsi que la borne.

Recensement citoyen

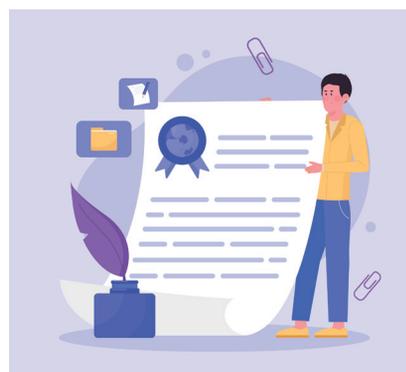
Votre enfant a 16 ans ?

Il doit venir en mairie pour **se faire recenser dans les 3 mois** qui suivent son anniversaire. Il se présente avec sa carte d'identité et son livret de famille.

Cette formalité est nécessaire pour **l'inscription aux examens** (permis de conduire, baccalauréat...). La personne sera d'office inscrite sur liste électorale.

Cette démarche gratuite ne peut être effectuée que par l'intéressé.

Elle n'est pas faisable par internet.



Participation communale aux frais de transports

Chaque année, la municipalité délibère pour une **participation financière** des cartes de transports des collégiens et lycéens. Pour en bénéficier, vous devez être scolarisé dans un établissement entre la 6ème à la terminale, être en possession d'une carte Imagin'R de l'année en cours et être Angervillérois.

Pour disposer de cette aide, merci de fournir les documents suivants **avant le 1^{er} décembre 2025** :

- un certificat de scolarité,
- un justificatif de paiement de la carte (téléchargeable depuis votre espace Ile-de-France Mobilités),
- un Rib,
- un justificatif de domicile,
- une copie du livret de famille.

Une fois votre dossier adressé au secrétariat de mairie, celui-ci sera transmis au service comptable.

Les dossiers seront **traités avant le 31 décembre**. Si après cette date, vous n'avez toujours rien perçu, merci de contacter le secrétariat de mairie.



Rappel des règles de bien vivre

Malheureusement, **parmi les règles de savoir vivre**, les actions de sensibilisation menées jusqu'à présent ne suffisent plus. Suite aux nombreuses réclamations reçues, nous sommes contraints de prendre des mesures plus strictes.



Il est regrettable de constater **un manque croissant de civisme de la part de certains habitants.**

Désormais, toute situation relevant de ce type de problématique, est à signaler en mairie mais **surtout contacter immédiatement la gendarmerie de Saint Chéron.**

Nous espérons ainsi que l'autorité de celle-ci incitera à un meilleur respect des règles de vie en collectivité.

• Voitures dits « ventouses »

Nous sommes actuellement confrontés à un problème récurrent de voitures ventouses sur notre secteur.

Il s'agit de véhicules stationnés de manière prolongée, souvent sans bouger pendant plusieurs jours, voire semaines.

Ces stationnements abusifs occupent inutilement des places de stationnement, gênent parfois la circulation ou l'accès à certaines zones, et nuisent à la bonne gestion de l'espace public.

Un véhicule est suspecté d'être **ventouse s'il reste au même endroit plus de 7 jours consécutifs** (selon l'article R417-12 du Code de la route).

Le véhicule doit être signalé aux services compétents : en mairie ou bien à la gendarmerie de Saint Chéron.

Un agent habilité se déplace pour constater le stationnement abusif.

Un marquage à la bombe sera fait sur le véhicule. Des photos peuvent être prises comme preuve.

Si le véhicule appartient à un résident identifié, une mise en demeure peut lui être adressée pour qu'il déplace son véhicule dans un délai imparti. Si le véhicule n'est pas déplacé ou si le propriétaire est inconnu/injoignable, une procédure de mise en fourrière est engagée. Le véhicule est alors enlevé par un service agréé.



• Stationnement



Le stationnement gênant ou dangereux est strictement interdit, notamment sur les trottoirs, les sorties de garage, les voies d'accès, les lignes jaunes, ainsi qu'en dehors des marquages au sol.

Ces règles sont trop souvent ignorées dans la commune. Les risques encourus sont une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 135 € (stationnement dangereux), l'enlèvement du véhicule par la fourrière.

• Nuisances sonores

Pour rappel les **horaires autorisés**:

- jours ouvrés de 8h à 19h,
- samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

(Selon l'arrêté municipal permanent en date du 6 mai 2024).



• Brûlage de végétaux

La combustion à l'air libre de végétaux ou de tout autre type de déchet est formellement interdite par la réglementation en vigueur.

La personne qui brûle des déchets peut avoir à payer jusqu'à **une amende de 750 €**.

Cette amende concerne également la personne qui met à disposition ou vend un incinérateur pour éliminer les déchets verts.



• Déjections canines



Dans la rue, les espaces verts... on ramasse les crottes! Par conséquent, en abandonnant les crottes de son chien sur la voie publique, on s'expose à une contravention de 2e classe s'élevant à 35 €.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et pour le bien-être des habitants mais aussi par respect pour le travail des services techniques, pour toutes ces bonnes raisons on se doit de ramasser les crottes de son chien.

Pour le bien de tous, merci de penser à **ramasser les crottes de vos animaux**.

Les tarifs périscolaires

Le 16 juin 2025, le conseil municipal a voté les tarifs périscolaires applicables pour l'année scolaire 2025-2026.

- Concernant **la cantine**, les tarifs suivent ceux pratiqués par notre prestataire, sans surcoût pour les familles (y compris pour l'encadrement assuré par les animateurs, ainsi que les charges liées aux fluides comme l'électricité et l'eau).



Chaque année dû à l'inflation, YVELINES RESTAURATION augmente ses tarifs et nous les répercutons. Une hausse de 0,06 € est à noter cette année.

Le tarif du repas est donc fixé à :

3,22 € pour les enfants domiciliés à Angervilliers,

4,22 € pour les enfants extérieurs (familles non domiciliées dans la commune).

- Concernant la garderie, la commune propose des forfaits mensuels afin de soutenir les familles ayant des besoins réguliers de garde et de limiter leur coût. Ces forfaits sont appliqués automatiquement en fonction de la fréquentation mensuelle de l'enfant.

Forfait matin : appliqué si l'enfant est présent plus de 4 fois le matin dans le mois

→ **Tarif : 23,06 € / mois**

Forfait soir : appliqué si l'enfant est présent plus de 8 fois le soir dans le mois

→ **Tarif : 47,16 € / mois**

Forfait matin + soir : appliqué si l'enfant est présent plus de 11 fois (matin et/ou soir confondus) dans le mois



En revanche, pour les enfants présents **de manière occasionnelle**, c'est-à-dire en dessous de ces seuils, **un tarif unitaire de 6,29 € par prestation sera appliqué.**

Depuis de nombreuses années, la municipalité a fait le choix de ne pas appliquer le quotient familial.

En effet, compte tenu des tarifs déjà bas pratiqués pour les services périscolaires, la mise en place d'un tel dispositif aurait pour conséquence une hausse des coûts pour les familles aux revenus modestes, qui représentent une part importante de notre population.

Ce choix vise donc à préserver l'équité et l'accessibilité pour toutes les familles. Cette justification a été faite suite à une étude réalisée en comparaison avec les communes avoisinantes Angervilliers.

La garderie maternelle



Comme nous l'avions écrit dans le Mag 2024, une création de garderie était en cours de réalisation.

Cet espace lumineux et calme entouré de bois se veut adapté à nos tout-petits. C'est avec plaisir qu'ils sont accueillis depuis le 1er septembre à 7h15 pour les plus matinaux.

Merci aux associations qui ont dû délocaliser leurs activités pendant la période des travaux et aux agents administratifs qui ont également adapté les lieux aux besoins.

Une élève de l'École des Châtaigniers aux 24 Heures du Mans !

Le week-end du 13 et 14 juin 2025, l'École des Châtaigniers d'Angervilliers a fièrement été représentée aux 24 Heures du Mans.

Madyson CERTAIN s'est particulièrement distinguée en terminant 13ème sur 12 000 participants venus de toute la France. Une performance exceptionnelle qui mérite d'être saluée !



Le Critérium du Jeune Conducteur, créé en 1957, est un dispositif de sensibilisation à la sécurité routière, destiné aux enfants de 7 à 16 ans. Il se déroule dans la Kid Zone des 24 Heures du Mans et constitue la finale nationale de l'événement. La commune y participe tous les deux ans depuis de nombreuses années.

Cette belle aventure a débuté à Angervilliers, lors d'une journée d'animation organisée le vendredi 28 juin 2024. Lors de cette étape locale, de jeunes participants ont disputé différentes épreuves leur permettant de se qualifier pour la finale.



La grande finale au Mans comprend trois épreuves :

- une épreuve pratique, une épreuve théorique, un jeu en famille,
- une épreuve surprise où les parents sont également mis à contribution. L'événement se conclut par une remise des prix officielle, récompensant les jeunes pour leur engagement, leur sérieux et leur sens des responsabilités.

Bravo à tous les participants, et encore **félicitations à Madyson** pour son excellent classement ! Et merci à ses parents de l'avoir accompagné.

Circulation poids lourds

La problématique de la circulation dans le centre du village a toujours été une des préoccupations principales des élus.

Depuis des années le trafic s'intensifie et en particulier celui des poids lourds dont le tonnage ne cesse d'augmenter pour une chaussée trop étroite et des trottoirs inexistant à certains endroits .

A la demande de la commune, la dernière campagne de contrôle de vitesse et de comptage effectuée en 2016 montrait que le passage des poids lourds représentait de l'ordre de 5% du trafic par jour soit environ 130 camions.



Fort de ces résultats, la municipalité, à l'époque, a sollicité les services de la voirie du Département pour interdire la circulation des poids lourds dans la Grande Rue et celle de l'Eglise. Une telle interdiction était possible à condition de proposer une voie existante de contournement autre sur la commune, un report de la nuisance vers une commune voisine n'étant pas acceptable.

En l'absence de voie de dégagement sur la commune, dès la fin de l'année 2016 la municipalité a donc entrepris les actions pour améliorer et sécuriser la circulation du centre bourg du village.

En 2017, la circulation de la Grande Rue : deux sondages ont été effectués auprès des riverains de cette voie et deux expérimentations ont été réalisées : la première avec un stationnement unique côté pair et la seconde avec un stationnement côté pair et impair. Parmi ces deux versions, le stationnement côté pair et impair a été retenu et mis en oeuvre pour améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité sur cet axe.

En 2018, pour renforcer la sécurité des piétons, l'axe principal qui traverse le village rue du Marais, Grande Rue et rue de l'Eglise a été classé en zone 30 Km/h avec la création d'un plateau surélevé à la hauteur du Square des Lavandières.

En 2019, pour résoudre d'une façon pérenne les problèmes de passage des poids lourds par le centre bourg, l'emplacement réservé d'une voie de contournement a été inscrite dans la révision du PLU de la commune. Un tel projet est certes difficile et long à réaliser car il nécessite de nombreux accords des différentes instances (Département, Région, Etat), sans oublier une participation financière importante.

Dans le cadre de la concertation sur le DRIF-E 2040, Madame le Maire a donc demandé, en 2022, à la Présidente de la Région Ile-de-France la prise en compte de ce projet qui malheureusement n'a pas été retenu dans la version définitive votée en 2024.

Jusqu'à présent, l'interdiction de la circulation des poids lourds en centre Bourg ne semblait pas recevable sans la proposition d'un circuit annexe de détournement. Dans l'hypothèse d'un assouplissement possible de cette règle, de nouveaux contacts sont en cours avec le Département.



Sécurisation voirie

L'exploitation d'argile située rue du Marais, initialement assurée par l'entreprise Wienerberger, **a cessé depuis de nombreuses années** sans que l'arrêté imposant une remise en état du site n'ait été respecté.

C'est désormais l'entreprise E.C.T., nouveau titulaire de l'autorisation d'exploitation, qui a la responsabilité de mener à bien les opérations de sécurisation du site.

Une première phase d'intervention a été réalisée au printemps. Toutefois, le trajet préalablement défini pour les poids lourds **n'a pas été respecté par les chauffeurs**, entraînant une circulation importante de camions à travers la commune.

La seconde phase, dédiée au réaménagement du site, doit débiter prochainement. La commune reste donc particulièrement vigilante quant au respect du parcours prévu, en lien étroit avec la préfecture et la gendarmerie.

En parallèle, durant la période estivale des échanges avec le Département ont été entrepris pour interdire la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes, à l'exception des transports en commun assurant une desserte locale. Il en ressort que la commune doit trouver un itinéraire adapté « déviation » pour ces camions en concertation avec les communes avoisinantes, mais également consulter la préfecture pour qu'elle donne son aval à l'interdiction.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce dossier. En attendant, la commune poursuit activement les actions de sécurisation de la voirie.

• Travaux voirie



Comme vous avez pu le constater, de **nouveaux ralentisseurs** ont été installés rue de Bonnelles et route de Dourdan. Une demande de subvention au titre des « Amendes de police » avait été déposée auprès du Département début 2024. Nous avons reçu une réponse favorable en décembre dernier.

Les travaux étaient programmés aux vacances de la Toussaint, et un changement de planning de l'entreprise leur a permis d'intervenir pour cette fin d'été.

Pour mémoire, **ces projets ont été travaillés et validés par les services de voirie du Département**, qui maîtrise la réglementation.

D'autres ralentisseurs seront prochainement installés sur la commune, toujours dans l'objectif de réduire la vitesse et de renforcer la sécurité des habitants.



Collecte de végétaux

Afin de garantir une collecte efficace et respectueuse de l'environnement, le SIREDOM a revu ses consignes à suivre pour le ramassage des déchets végétaux.

Que peut-on déposer ?

Lors de chaque collecte, le volume autorisé est strictement limité à **860 litres de déchets végétaux** soit : un bac à couvercle grenat de 360 litres maximum et complété par des sacs biodégradables de 100 litres maximum + 5 fagots maximum, d'une longueur maximale de 1,20 mètre et d'un diamètre inférieur à 25 cm.



LE VOLUME DES DÉCHETS VÉGÉTAUX PRÉSENTÉS LORS DE CHAQUE COLLECTE DOIT SE LIMITER À :

✓ **860 LITRES EN BAC* OU EN SAC****

+

✓ **5 FAGOTS MAXIMUM**

longueur maximale de 1,20 mètre et d'un diamètre inférieur à 25 cm

***BAC À COUVERCLE GRENAT
MAXIMUM 360L**

****SAC BIODÉGRADABLE
MAXIMUM 100L**

- Les déchets végétaux ne doivent pas être déposés dans les bacs avec le couvercle jaune car ils ne seront pas collectés ;
- Les déchets d'emballages présentés hors du bac jaune ne seront pas collectés ;
- Les sacs d'ordures ménagères hors du bac dédié ne seront pas collectés.

Ce qui n'est pas autorisé :

Les déchets végétaux ne doivent pas être déposés dans des bacs à couvercle jaune : ils ne seront pas collectés.

Pour toute question / réclamation :

SIREDOM

63, rue du Bois Chaland, 91029 Évry CEDEX
01 69 74 23 50

contact@siredom.com

www.siredom.com



Collecte des ordures et emballages



Le SIREDOM nous informe que les ordures ménagères ainsi que les emballages recyclables ne seront **plus collectés s'ils ne sont pas déposés dans un bac conforme.**

Les sacs ou cartons posés à même le sol ou les bacs non réglementaires **ne seront plus ramassés.** Il est désormais obligatoire d'utiliser les bacs fournis ou homologués par le SIREDOM, aussi bien pour les ordures ménagères que pour le tri sélectif.

Cette mesure vise à améliorer les conditions de collecte, renforcer la sécurité des agents, limiter les nuisances et encourager le tri efficace des déchets.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Collecte des encombrants



Le tarif est de 45 € par enlèvement dans la limite de 2m³. Contactez la recyclerie du Gâtinais au 09.78.08.24.25, pour convenir d'un rendez-vous.

A noter : un forfait de 26 € sera dû en cas d'absence de collecte, de présentation de déchets non conformes par l'utilisateur ou en l'absence de l'utilisateur au rendez-vous.

Gratuit une fois dans l'année pour les personnes de plus de 70 ans et pour les personnes porteuses d'handicap.

Protéger la nature, c'est respecter les règles de la chasse

Les chasseurs de la chasse communale sont autorisés à chasser uniquement d'une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher. La chasse se pratique à pied ou depuis un mirador, et concerne uniquement les espèces autorisées sur le territoire communal (comme le sanglier, par exemple).



La chasse légale signifie respecter l'ensemble des règles établies pour protéger la biodiversité. Elle nécessite un permis de chasse en cours de validité, se déroule uniquement pendant les saisons définies par arrêtés préfectoraux, et ne concerne que certaines espèces autorisées. Elle impose également le respect de quotas, c'est-à-dire un nombre précis d'animaux pouvant être prélevés. Ces règles permettent de concilier la pratique de la chasse avec la sécurité des habitants et la préservation de notre environnement.



Toutes les **autres personnes tirant** sur notre territoire depuis un véhicule tous feux allumés sont **des braconniers**, des personnes hors-la-loi tirant sur la faune sauvage (sangliers, chevreuils, cerfs, lièvres etc.) au mépris des règles de sécurité, de la gestion de la faune sauvage et de l'interdiction de tuer certaines espèces menacées d'extinction. Le braconnage se fait au détriment de la gestion des ressources naturelles.

Si vous constatez ces faits, merci d'avertir IMMEDIATEMENT le 17.

Il faut prendre ces personnes sur les faits !

C'est ce qui explique les bruits la nuit proche du Domaine des Coccinelles, ce ne sont pas les feux d'artifice (dont un arrêté a été pris le 24 juin 2025 interdisant tout feu d'artifice jusqu'au 5 septembre).

A la rencontre de notre podologue

Présentation de Mélanie Audier Pédicure-Podologue D.E. Diplôme Universitaire de Podologie du Sport :

« Il y a deux ans, en quête de calme et de verdure, j'ai eu un véritable coup de coeur pour Angervilliers et j'y ai emménagé avec bonheur. Aujourd'hui, c'est une belle opportunité qui se concrétise : y ouvrir mon cabinet de pédicurie-podologie.

Je vous accueillerai avec plaisir au sein du cabinet dans la maison médicale dès septembre 2025.

Pédicure-podologue diplômée d'État et forte de 15 ans d'expérience, je me suis spécialisée en posturologie et podologie du sport. Ancienne patineuse reconvertie à la course à pied, j'accompagne depuis de nombreuses années des patients et sportifs, notamment sur des trails comme l'UTMB® ou la SaintéLyon®, via l'association Podoxygène, dont je suis membre.



Je forme également d'autres podologues aux soins spécifiques liés à ces épreuves et intervins régulièrement en entreprises ou dans les clubs sportifs pour sensibiliser à la prévention podologique.

Je continue de me former régulièrement afin de vous apporter des soins actualisés et de qualité.

Ce que je propose :

- vous accompagner dans vos défis sportifs et vos préparations de courses,
- améliorer votre marche, votre posture et votre confort au quotidien via des semelles adaptées sur mesure,
- accélérer votre convalescence via des soins dédiés (entorses, post-opératoire ...),
- soulager rapidement vos problèmes cutanés et/ou unguéaux (ongles, cors ...),
- donner des conseils personnalisés pour améliorer votre quotidien.



Convaincue que la prise en charge globale est essentielle, j'ai l'habitude de travailler en collaboration avec d'autres professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers et orthoptistes) afin de répondre au mieux à vos besoins.

Les rendez-vous seront disponibles sur Doctolib dès septembre.

Je serai ravie de vous accueillir prochainement et de vous accompagner dans vos projets de santé et de bien-être.

À très bientôt à Angervilliers »

Espaces sans tabac

L'interdiction de fumer dans les lieux publics extérieurs est entrée en vigueur **depuis le 1er juillet 2025** : parcs, plages, abords d'écoles, aires de jeux et infrastructures sportives sont devenus officiellement « zones sans tabac ».

Plusieurs objectifs découlent du décret : protéger les enfants et les non-fumeurs du tabagisme passif, lutter contre les mégots et préparer la génération sans tabac prônée par le Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027.



En clair : il est **interdit de fumer à l'extérieur dans un rayon de 10 mètres**, lorsqu'on est à proximité immédiate d'un lieu accueillant du public, en particulier les lieux fréquentés par des enfants ou des personnes vulnérables.

Quelles sanctions ?

Les contrevenants s'exposent à une **amende forfaitaire de 135 €**, en cas de non-respect de cette interdiction.

Des panneaux de signalisation peuvent être installés pour rappeler la règle, mais l'absence de panneau n'exonère pas de l'interdiction.

Zoom sur Angervilliers

Conformément au décret, il est désormais interdit de fumer à proximité immédiate des lieux suivants : les écoles (maternelle et élémentaire), les aires de jeux, la mairie, la salle polyvalente, le stade municipal.

Afin de prévenir la pollution liée aux mégots, la commune renforce son dispositif en installant de nouveaux mégotiers à des points stratégiques.

Ces dispositifs viennent densifier les équipements existants pour encourager les fumeurs à jeter leurs mégots de manière responsable.



Ensemble, agissons pour un espace public plus sain

Cette mesure s'inscrit dans une démarche de santé publique et de respect de l'environnement. À Angervilliers comme ailleurs, elle permet de :

- réduire l'exposition au tabagisme passif,
- améliorer la qualité de vie dans nos espaces publics,
- lutter contre la pollution liée aux mégots.

La commune compte sur la responsabilité de chacun pour faire de cette évolution une avancée collective.

Rappel : La consommation de tabac tue chaque année 75 000 personnes en France, soit plus de 200 décès par jour. Le coût social du tabac est estimé à 150 milliards d'euros par an.

39 89 - Tabac info service Conseils, informations et orientation pour aider à l'arrêt du tabac.

À la rencontre de Céline



Madame Mindeau au sujet de sa reconversion : « Vous avez récemment lancé une nouvelle activité ici, à Angervilliers. Pouvez-vous nous expliquer en quoi elle consiste ?

Oui, avec joie. Après plus de 15 ans d'expérience dans le service à la personne, j'ai choisi de recentrer mon activité autour de l'accompagnement, de l'écoute et du soutien. Je propose aujourd'hui un espace bienveillant, où chacun peut venir déposer ce qu'il traverse : une période de doute, une rupture, un deuil, une envie de changement ou simplement le besoin d'être entendu.

Vous avez longtemps exercé dans le domaine du sport et de l'accompagnement des personnes handicapées en milieu aquatique. Qu'est-ce qui vous a amenée à cette évolution ?

J'ai toujours été animée par le désir d'aider les autres à se reconnecter à eux-mêmes. Pendant des années, j'ai accompagné des personnes à travers leur corps, aujourd'hui je les accompagne également à travers la parole et la présence. C'est une continuité naturelle : écouter ce que le corps exprime, puis accueillir ce que le cœur et l'esprit ont à dire.

Quel type d'accompagnement proposez-vous concrètement ?

Mon approche repose avant tout sur l'écoute active. Il ne s'agit pas de donner des conseils, mais de créer un cadre sécurisant où chacun peut s'exprimer librement, à son rythme. Parfois, quelques rencontres suffisent pour éclaircir une situation. D'autres fois, un travail plus en profondeur est nécessaire. C'est là que la psychanalyse entre en jeu – non pas comme une discipline figée, mais comme un outil vivant pour accéder à ce qui, en nous, cherche à se dire sans toujours trouver les mots.

Vous parlez de psychanalyse. Est-ce que cela concerne toutes catégories de personnes ?

Oui, à condition de le souhaiter. Il n'est pas nécessaire d'avoir « un gros problème » pour entamer une démarche. On peut venir simplement parce qu'on se sent un peu perdu, ou en décalage. La psychanalyse, ce n'est pas se faire analyser, c'est surtout un chemin vers soi. Elle permet de mieux comprendre ses réactions, ses blocages, ses désirs profonds. Que l'on soit jeune adulte, parent, senior... Chacun peut, à un moment de sa vie, ressentir le besoin d'être soutenu. Mon accompagnement s'adapte à chaque personne, dans le respect de son histoire et de son rythme, dans le secret professionnel. Les personnes en situation de handicap, les aidants trouvent également leur espace. Mon espace est accessible.

Un dernier mot pour les lectrices et lecteurs qui ne vous connaissent pas encore ?

Je les invite à venir me rencontrer, simplement, sans crainte ni jugement. Mon engagement, c'est d'être présente, avec authenticité, pour celles et ceux qui souhaitent retrouver un équilibre, une clarté, ou tout simplement un peu de paix intérieure. »

Contact : Céline Mindeau // aideetsens@gmail.com // 06.58.85.05.44

Devenir représentant des usagers en santé

L'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) cherche des **bénévoles** pour représenter les intérêts des familles dans ces instances qui jouent un rôle capital dans la qualité du système de soins. Engagez-vous en tant que représentant des usagers à la commission des usagers d'un établissement de santé pour l'Udaf de l'Essonne en 2026 (mandat de 3 ans).



Qui est-il ?

Le représentant des usagers est **le porte-parole des patients dans les hôpitaux et les établissements de santé**. Il agit pour faire respecter les droits des patients, améliorer la qualité des soins et de l'accueil, traiter les réclamations et aider à résoudre les problèmes et écouter et accompagner les personnes hospitalisées et leurs proches.

Il intervient sur la prise en charge de la douleur, l'accompagnement des publics fragiles, l'organisation des soins et le fonctionnement de l'établissement en lien avec les patients et leurs familles, les professionnels de santé et les équipes de direction des hôpitaux.

L'engagement des représentants des usagers dans la santé

La participation des citoyens dans les instances hospitalières ou de santé publique prend de l'ampleur, et les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- **15 000 représentants des usagers** siègent actuellement dans les structures de santé à travers le pays. Parmi eux, 760 sont des représentants familiaux, apportant une voix essentielle au nom des proches des patients.
 - **83 % de ces représentants** observent la mise en œuvre d'actions concrètes à la suite de leurs interventions.
 - **88 %** déclarent se sentir utiles dans leur rôle, preuve de l'impact réel de leur engagement.
- Ces données mettent en lumière l'importance de la démocratie sanitaire et le rôle précieux de ces citoyens engagés dans l'amélioration de notre système de santé.

Comment devenir représentant des usagers ?

- contactez l'Udaf de votre département pour faire part de votre souhait de candidater,
- réfléchissez à votre engagement,
- échangez avec d'autres représentants pour mieux comprendre le rôle et partager leurs expériences.

Condition pour candidater :

Être adhérent d'une association familiale membre de votre Udaf.

Dates clés

- Ouverture des candidatures entre avril et septembre 2025
- Désignation des représentants en décembre 2025
- Début du mandat en janvier 2026

En savoir +

- Le guide du représentant des usagers



Lire et faire lire

Vous aimez lire ? Vous avez un peu de temps libre ? Et surtout, vous souhaitez partager votre passion avec les plus jeunes ? L'association Lire et faire lire a besoin de vous !

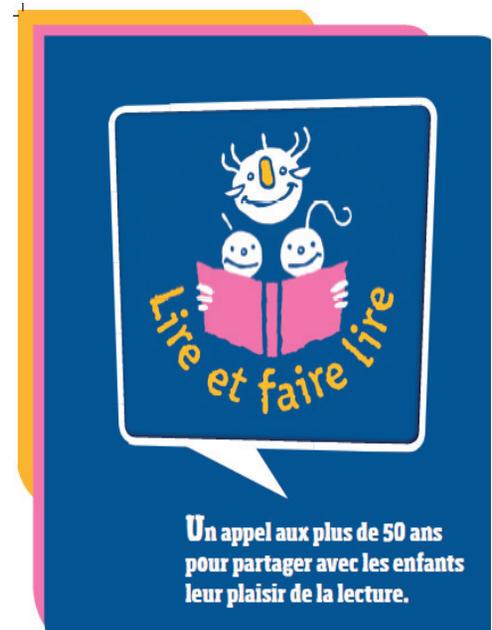
Initiée par l'écrivain Alexandre Jardin, cette action propose à des bénévoles de plus de 50 ans d'intervenir dans des écoles, crèches, centres de loisirs ou bibliothèques pour lire des histoires aux enfants.

L'objectif est simple : donner le goût de la lecture tout en créant un lien intergénérationnel.

Pourquoi devenir lecteur bénévole ? Pour transmettre l'amour des livres aux enfants dès leur plus jeune âge. Pour partager un moment d'écoute, d'échange et de complicité. Pour s'engager localement dans une action humaine et enrichissante. Pour rejoindre un réseau solidaire présent dans toute la France.

Concrètement, comment ça fonctionne ? Vous choisissez vos disponibilités : une ou deux séances par semaine, selon votre emploi du temps. Vous intervenez seul(e) ou en binôme, dans un cadre organisé et encadré par une coordination locale.

Vous bénéficiez de formations et d'outils pédagogiques pour vous accompagner dans votre mission.



Sur la commune d'Angervilliers, le dispositif est en place uniquement à l'école maternelle depuis 2012.

Depuis de nombreuses années, Madame PALIX joue un rôle central en tant que référente locale : elle assure le lien entre l'association nationale et les bénévoles communaux, et facilite votre intégration dans le dispositif. Il vous suffit de prendre contact avec l'association : vous serez

guidé(e), formé(e), et accompagné(e) pour faire de votre envie de partage une belle réalité.

Pour en savoir plus ou proposer votre candidature, contactez :

Mairie d'Angervilliers

01.64.59.02.06

contact@ville-angervilliers.fr

www.lireetfairelire.org

Analyse des besoins sociaux



Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Limours, dont votre maire en est la Présidente, engagent une démarche d'analyse des besoins sociaux du territoire. Cette initiative vise à mieux comprendre les priorités des seniors et des personnes en situation de handicap afin de mettre en place des actions publiques efficaces et ciblées.

En tant que résident du territoire, votre participation est précieuse pour aider la collectivité à mieux cerner vos besoins et attentes. Nous vous invitons donc à remplir ce questionnaire individuellement (un questionnaire par membre du foyer).

A renvoyer avant le 26 septembre 2025

Ce questionnaire, d'une durée estimée à environ 5 minutes, est entièrement anonyme, sauf si vous choisissez volontairement de renseigner vos coordonnées.

Modalités de diffusion et de récolte du questionnaire :

Le questionnaire est mis à disposition sous deux formats afin de faciliter son accès au plus grand nombre :

- en version numérique, accessible via le lien suivant : <https://rebrand.ly/ABSCCPL>

Vous pouvez également y accéder directement grâce au QR code ci-dessous.

- en version papier, à déposer une fois complété à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL)

615 Rue de Fontaine de Ville, 91640 Briis-sous-Forges

Véronique Rigault, en charge de ce dossier, peut être contactée en cas de besoin au :

01.64.90.86.72, du lundi au vendredi entre 9h et 12h.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer jusqu'au siège de la CCPL, il est également

Nous vous remercions sincèrement pour le temps que vous aurez consacré à répondre à ce questionnaire. Votre participation est précieuse et contribuera activement à mieux comprendre les réalités et les attentes des habitants. Les informations recueillies permettront d'orienter les actions de la commune et de la CCPL afin de répondre de manière juste et efficace aux besoins de chacun.



Scannez - moi



Ensemble, construisons un territoire plus solidaire, inclusif et à l'écoute de ses citoyens.

Suppression d'une ligne de transports

Dans le cadre d'une réflexion de fond menée par Île-de-France Mobilités en concertation avec les opérateurs de transport, des ajustements sont régulièrement apportés à l'offre de bus afin de mieux répondre aux besoins réels des usagers et d'assurer la pérennité du service public.



À ce titre, une nouvelle évolution interviendra à compter du 1er septembre 2025 : la suppression de la ligne de bus 5383 (anciennement ligne 39-38), qui reliait Angervilliers à la gare autoroutière de Briis-sous-Forges.

Cette décision repose sur une analyse de la fréquentation : la ligne transportait en moyenne 3 voyageurs par course, un chiffre inférieur au seuil de maintien durable fixé à 5 voyageurs par course. Dans un contexte de rationalisation et d'optimisation des ressources, cette desserte ne répond donc plus aux critères d'efficacité requis pour une exploitation continue.

Cependant, les communes desservies par cette ligne restent accessibles via le dispositif de Transport à la Demande (TàD), qui permet une solution de mobilité souple et adaptée, notamment en zones rurales ou peu denses.

Les usagers sont invités à se rapprocher d'Île-de-France Mobilités pour connaître les modalités d'utilisation du TàD (réservations, horaires, points d'arrêt, etc.).

Cette évolution s'inscrit dans une démarche plus large d'adaptation du réseau aux réalités de terrain, afin de garantir un service de transport public à la fois pertinent, accessible et durable pour tous.

RÉSERVATION DU SERVICE

Sur la plateforme d'Île-de-France Mobilités dédiée au transport à la demande et sur laquelle vous pouvez :

- 1 → Créer votre compte
- 2 → Réserver votre trajet*
- 3 → Suivre votre TàD en temps réel
- 4 → À la montée, s'identifier et valider son titre de transport
- 5 → Évaluer votre trajet
- 6 → Enregistrer ses trajets favoris

* à partir d'un mois à l'avance et jusqu'à une heure avant le départ



RENDEZ-VOUS SUR



Appli TàD
Île-de-France
Mobilités



tad.idfmobilites.fr



09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi
De 9h à 18h



QUAND RÉSERVER ?

- En temps réel (sous réserve de disponibilité à l'horaire demandé)
- Jusqu'à 30 jours avant le jour de mon trajet Et au moins une heure à l'avance pour avoir la garantie de ma demande

Lycéens ? 100 €

D'aide Pour financer le Navigo Imagine R



LABAZ

RETOUR EN IMAGES

**FÊTE DU VILLAGE
21 JUIN 2025**



**SORTIE DE PRINTEMPS DU
C.C.A.S
27 JUIN 2025**



**REMISE DE DICTIONNAIRES, LIVRES ET
SACOCHEs
GRANDE SECTION DE MATERNELLE ET
CM2 3 JUILLET 2025**



**PRÉVENTION DÉLINQUANCE
AUPRÈS DES SENIORS
18 JUILLET 2025**

**RÉTRÉE DES
CLASSES
1ER SEPTEMBRE 2025**



**DISTRIBUTION DES
GOURDES
1ER SEPTEMBRE 2025**



**FORUM DES
ASSOCIATIONS
6 SEPTEMBRE 2025**



Agenda



Journée du Patrimoine

Dimanche 21 septembre

Venez découvrir des chants et danses à travers le temps

14h et 15h
Visite commentée : découverte de l'Eglise St Etienne

14h30 - 16h
Atelier "Danses et musiques d'hier" (sur inscription)

17h
Concert à l'Eglise "Airs et chants de la Renaissance à nos jours"

Atelier pédagogique

Eglise St Etienne

Concert Esper Del Cor

Nombre de places limité
GRATUIT
contact@ville-angervilliers.fr
01.64.59.02.06



JOURNÉE ÉCO-CITOYENNE

SAMEDI 11 OCTOBRE

Extension de l'école élémentaire
10h à 12h30
Atelier compostage sur inscription
environnement@ccpaysdeimours.fr

10h -12h
Atelier Petites Fleurs et Grandes Lectures

14h à 16h
Ramassage déchets
Goûter offert
RDV à l'école élémentaire



Angervilliers Rose

**DIMANCHE
12 OCTOBRE**

à partir de 10h00
Square des Lavandières

Venez en famille, amis, collègues, voisins ! Vêtu(e)s de rose !!

Mobilisez-vous pour la prévention du cancer du sein.

Tous en rose pour Octobre rose.



Ne manquez pas :

- dès à présent : la prise de RDV sur Doctolib via la borne de téléconsultation disponible à la pharmacie d'Angervilliers,
- la rencontre avec les professionnels de santé le samedi 11 octobre à 10h à la maison médicale.

D'autres évènements sont à venir...